

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-024-17619/25/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Observatoire Régional des Transports (ORT) et paiement de la cotisation 2025

108809

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Observatoire Régional des Transports (ORT) s'inscrit juridiquement dans le cadre d'une Association de type loi de 1901.

C'est un lieu d'échanges, d'information et de réflexion sur la situation et l'évolution du secteur des transports en PACA. Il regroupe les professionnels et les utilisateurs des transports de marchandises et de voyageurs, les Institutions, les services de l'Etat et toute personne morale intéressée par l'activité des transports dans la région. Il recueille, traite et diffuse des statistiques et des études.

Un centre de documentation économique est à la disposition de ses membres. L'Observatoire Régional des Transports a un triple but :

- Être un lieu d'échanges entre les professionnels et les utilisateurs des transports de marchandises et de voyageurs, les Institutions, les services de l'Etat et toutes personnes morales intéressées par l'activité des transports dans la région.
- Recueillir, traiter et diffuser des statistiques et des études.
- Constituer un centre de documentation économique à la disposition de ses membres.

Par ailleurs, pour développer des outils de connaissance et d'information et offrir à ses membres les éclairages utiles à leurs missions, l'association met en place un système d'informations réciproques et organise des actions de collecte statistique, de traitement d'information et de diffusion d'études et de recherches.

Dans ce but, l'ORT assure :

- La publication trimestrielle d'une revue, "Le Journal des Transports".
- La publication annuelle d'un dépliant "Les Chiffres clés des transports".
- L'organisation de courts débats thématiques.
- L'organisation de journées semestrielles de présentations d'études.
- L'animation de groupes de travail thématiques.

L'association bénéficie du financement de l'Etat, du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de ses membres. La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération TRA 023-4618/18/CM du 18 octobre 2018, puis a renouvelé son adhésion pour les années suivantes.

En renouvelant l'adhésion à l'ORT en tant que membre actif pour l'année 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficiera de l'ensemble du cadre de dialogue, d'échanges, d'études et de documentation de l'association, pour l'ensemble des études, orientations stratégiques et observatoire de la mobilité, pilotés par la DGD Mobilités Durables, Infrastructures et Voirie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 023-4618/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 portant l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'observatoire Régional des Transports Provence Alpes Côte d'Azur ;
- La délibération n° MOB 018-9484/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'observatoire Régional des Transports Provence Alpes Côte d'Azur ;
- La délibération n° MOB 027-11566/22/BM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 portant le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'observatoire Régional des Transports Provence Alpes Côte d'Azur ;
- La délibération n° MOB-036-16200/24/BM du Bureau de la Métropole du 27 juin 2024 portant le renouvellement de l'adhésion à l'association Observatoire Régional des Transports et paiements des cotisations pour les années 2023 et 2024.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt général qui s'attache à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de mobilité ;
- L'intérêt et la nécessité des échanges de données et d'information dans le domaine partagé du transport de fret et de voyageur.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que membre actif à l'Observatoire Régional des Transports pour l'année 2025 et le paiement de la cotisation pour un montant de 750 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "transports" de l'exercice 2025, en section de fonctionnement : chapitre 11, nature 6281.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voirie », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par les services gestionnaires 7MPS, 7MOQR.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS